RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ALTUS CONSEILS
Société par actions simplifiée au capital de 193.310 euros
Siège social : 4 Rue d'Isly 59000 LILLE
479 102 188 RCS LILLE METROPOLE

(la « **Société** »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2024

Les soussignés :

- La société **AFIGEC AUDIT FINANCE INFORMATIQUE GESTION EXPERTISE COMPTABLE**, société à responsabilité limité au capital de 4 056 000 €, dont le siège social se situe à LEVALLOIS-PERRET (92300) – 26 Rue Marius Aufan, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 324 021 542, propriétaire de 12 449 actions ;

- **Madame Valérie BLEUZÉ**, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant à LILLE (59800) – 35 Boulevard de la Liberté, propriétaire de 3 984 actions ;

- **Monsieur Olivier DUBRULLE**, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant à ALLENNES-LES-MARAIS (59251) – 59 Rue du Marais, propriétaire d'une part sociale, propriétaire de 1 action ;

- La société **AVENIR INVEST**, société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé à LILLE – 4 Rue d'Isly, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 804 509 867, propriétaire de 2 897 actions ;

Détenant ensemble, à la date des présentes 100% du capital social et des droits de vote de la Société (ci-après ensemble les « Associés »),

Après avoir pris connaissance des éléments suivants :

- Le rapport de la Présidente ;
- Les statuts de la Société ;

Ont adopté à l'unanimité les décisions ci-après ayant pour objet :

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION :

Les Associés, à l'unanimité, décident de procéder à la modification de la dénomination sociale de la Société, qui devient, à compter de ce jour « AFIGEC HDF ».

DEUXIEME DECISION :

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, les Associés, à l'unanimité, décident de modifier l'article 2 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - DÉNOMINATION

"La dénomination de la Société est : « AFIGEC HDF »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION :

Les Associés, à l'unanimité, donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Fait à Lille et à Levallois-Perret

Pour « AFIGEC », Associée, Directrice Générale Monsieur Florent BURTIN	[redacted]
Madame Valérie BLEUZÉ, Associée, Présidente	[redacted]
Monsieur Olivier DUBRULLE, Tant en son nom propre en qualité d'Associé Qu'en qualité de représentant légal d'AVENIR INVEST associée	[redacted]